

Règlement 2022

Trophée Départemental du Jeune Vététiste de Savoie

Le comité de Savoie organise un Trophée Départemental du Jeune Vététiste (TDJV) avec à l'issue un **classement général individuel et un classement club**.

Tout concurrent ou club organisateur à l'obligation de prendre connaissance du règlement avant le démarrage de la journée de compétition.

Pour toute personne évoluant à vélo sur le site de la course, le port du casque est obligatoire.

Article 1 : Les objectifs

Le Comité de Savoie de cyclisme FFC met en place un Trophée Départemental VTT pour les jeunes licenciés FFC des catégories poussins à cadet, les pré-licenciés découvriront le TD avec une manche de XC à chaque étapes. Cette compétition doit être adaptée aux capacités physiques des jeunes et permettre de traduire le travail effectué dans les clubs mais également permettre aux plus jeunes la découverte du VTT en compétition.

Il a pour objet de récompenser les jeunes coureurs participants à ces manches en s'appuyant sur les épreuves du calendrier (XC, DH, Trial, CO, Enduro, XCE) avec deux épreuves par journée.

Tous les coureurs participant aux manches du Trophée pourront prétendre au classement de la journée, mais seuls les licenciés du Comité de Savoie de cyclisme seront pris en compte pour le classement général dont la remise des prix du TDJV de Savoie, aura lieu lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie.

Article 2 : Les obligations fédérales

Les compétitions devront être contrôlées par un club affilié à la FFC et figurer au calendrier établi par le Comité de Savoie. Les clubs participants doivent tout mettre en œuvre pour former au moins un représentant de l'arbitrage. Ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du comité AURA FFC.

Article 3 : Les concurrents

Les concurrents devront obligatoirement être munis soit d'une licence FFC, soit d'une carte-vélo (licence journée) **à faire en amont sur son espace licencié sur le site FFC**, avec mention du certificat médical de non contre indication à la pratique du VTT en compétition.

**Le port du casque est obligatoire dès que le concurrent se trouve sur son vélo même entre deux épreuves.
Les gants longs pour toutes les disciplines.**

Article 4 : Les manches et les épreuves

En 2022, le TDJV comptabilisera 6 manches.

- Dimanche 12 juin : #1 Méribel DH +XC
- Dimanche 26 juin #2 Saint François Lonchamp DH + XC
- Dimanche 17 juillet #3 Bessans Transmaurienne DH + XC
- Samedi 3 septembre #4 Les Saisies DH + XC
- Dimanche 12 septembre #5 Les Karellis DH + XC
- Dimanche 16 octobre #Chambéry XC + Trial

Article 5 : Les catégories

Pré licenciés : (5/ 6 ans) 2017 2016
Poussins G&F (7/8 ans) 2015 2014
Pupilles G&F (9/10 ans) 2013 2012
Benjamins G&F (11/12 ans) 2011 2010
Minimes G&F (13/14 ans) 2009 2008
Cadets G&F (15/16 ans) 2007 2006

Article 6 : L'organisation

L'organisateur choisit sa manche avec deux épreuves au choix parmi les disciplines suivantes : Trial, XC, DH, Enduro, CO, XCE). Les épreuves se dérouleront par catégorie.

Chaque organisateur indiquera avant chaque manche, l'épreuve permettant de départager les ex aequo.

Article 7 : La sécurité

L'organisateur devra se conformer aux règles de sécurité édictées par la Fédération Française de Cyclisme dans le cadre de l'organisation d'épreuves sportives. Prévoir au minimum, une équipe de secouristes diplômés ou une ambulance sur les lieux de compétitions (si les secours ne peuvent intervenir dans les 10 minutes qui suivent l'appel), une trousse de secours de première urgence, la présence (ou le déplacement sous 10 minutes) d'un médecin sur les lieux de la compétition en cas d'accident.

Article 8 : Les parcours

Les organisateurs adapteront l'épreuve au niveau de difficulté d'un TDJV.

Les parcours devront répondre en premier lieu à un souci de sécurité.

Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à éviter.

Article 9 : Le matériel

Le même vélo devra être utilisé pour les 2 épreuves de la journée. En cas de casse matériel, seul le collègue des arbitres est habilité à trancher sur un changement de vélo.

Si un VTT ne présente **pas toutes les normes de sécurité** (freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) **Le coureur pourra se voir refuser le départ.**

Le casque à coque rigide et autres équipements de sécurité (voir annexe 1) sont obligatoires pour toutes les épreuves de DH ou d'Enduro.

Article 10 : Les équipements

Pour le XC : Le port du casque rigide et les gants longs sont obligatoires.

Pour la descente et Enduro (voir annexe 1) : le port d'une tenue de type descente est obligatoire pour les reconnaissances et les spéciales chronométrées, soit : casque intégral, plastron, gants longs, protections genouillères tibia, coudières, maillot manches longues, pantalons longs de DH ou jean ou short de DH.

Protection D30 : ce type de protection est acceptée. Par contre, un plastron complet (dos et devant) sera obligatoire. **Une protection D30 uniquement dorsale sera refusée.**

Pour le trial : Le port du casque rigide, les gants longs et les pédales plates sont obligatoires, les protège-tibias fortement conseillés.

Article 11 : Les engagements et tarif

Les engagements devront se faire au plus tard le jeudi avant la course. Les clubs organisateurs s'engagent cependant à inscrire sur place les coureurs qui n'auraient pas pu se pré-inscrire. Le prix d'engagement sur place ne doit pas dépasser 10€.

Pour aider à l'organisation (départs des courses de DH, chronométrages des courses de DH, arbitrage et secrétariat sur les zones de trial, signaleurs en XC) les clubs devront fournir des bénévoles (éducateurs, parents) désignés par eux.

Article 12 : Les classements de la journée

Le classement général provisoire sera assuré par l'organisateur et validé par le corps arbitral.

Article 13 : Le classement général individuel

Le classement général du TDJV Savoie ne prendra en compte que les licenciés Savoyards.

Les organisateurs ont l'obligation de classer tous les concurrents qui participent.

Le classement se fait par addition des points des différentes épreuves du TDJV. Le classement s'établit du plus grand nombre de points au plus petit.

Attention : Pour le classement final, un joker est admis (absence ou le moins bon résultat) pour 5 manches ou moins et 2 jokers pour plus de 5 manches.

Dans le cas de concurrents arrivant ex-æquo, ces derniers seront départagés par le nombre d'épreuves auxquelles ils auront participé puis, si nécessaire, par le nombre de meilleure 1ère place, puis de 2ième place etc...

Article 14 : Le classement général Club

Le classement général du club ne prendra en compte que les clubs affiliés FFC Savoyards. Les pré licenciés ne seront pas pris en compte.

Ce classement sera calculé sur le nombre de participants par club, soit 1 point par coureur et par course. **Les participants comptabilisés dans le challenge club doivent être licenciés FFC.**

Le club vainqueur sera celui qui totalisera le plus de points.

Les résultats de chaque catégorie seront communiqués à l'issue de chaque manche du Trophée, tout comme le classement général et le classement club. La page Facebook du comité servira de support de communication de ces résultats et le drive ici [classement général TDJV 2022](#)

La remise des récompenses individuelles et club se fera à la fin de saison lors de l'Assemblée Générale du Comité de Savoie de Cyclisme.

Article 15 : Réclamations Affichage

Seul le responsable de chaque club désigné comme tel sur la liste d'engagement pourra porter réclamation* auprès du corps arbitral.

En début de saison, le règlement sera publié sur la page Facebook du site du Comité Départemental afin de permettre à tous (Clubs, licenciés, parents etc...) d'en prendre connaissance. Charge aux clubs et aux entraîneurs d'en faire la promotion et donner les explications aux licenciés du club.

*Les réclamations devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée ou la publication des résultats provisoires.

Elles devront être présentées exclusivement par un responsable du club. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme nulle. Ce représentant sera notifié par le club lors du briefing de course.

Si celles-ci n'auraient pas pu être réglés sur place, elles devront être présentées par écrit et signées du coureur et du président du club ou à défaut par le responsable du club chargé des jeunes et adressés à la commission du comité de Savoie dans un délai de 48h.

Article 16 : Attribution des points du TDJV

Ces points seront attribués du 1^{er} au dernier.

Les coureurs, autres que ceux du Comité de Savoie et qui seraient classés sur une épreuve, ne comptabilisent pas de points au classement général. Ces points ne sont pas pour autant reportés aux coureurs suivants.

place	points		place	points		place	points		place	points
1	150		26	90		51	40		76	15
2	147		27	88		52	39		77	14
3	144		28	86		53	38		78	13
4	141		29	84		54	37		79	12
5	138		30	82		55	36		80	11
6	135		31	80		56	35		81	10
7	132		32	78		57	34		82	9
8	129		33	76		58	33		83	8
9	126		34	74		59	32		84	7
10	123		35	72		60	31		85	6
11	120		36	70		61	30		86	5
12	118		37	68		62	29		87	4
13	116		38	66		63	28		88	3
14	114		39	64		64	27		89	2
15	112		40	62		65	26		90	1
16	110		41	60		66	25		91	1
17	108		42	58		67	24		92	1
18	106		43	56		68	23		93	1
19	104		44	54		69	22		94	1
20	102		45	52		70	21		95	1
21	100		46	50		71	20		96	1
22	98		47	48		72	19		97	1
23	96		48	46		73	18		98	1
24	94		49	44		74	17		99	1
25	92		50	42		75	16		100	1

CROSS-COUNTRY

Le parcours sera aménagé sous forme de boucle, avec un balisage très soigné pour éviter les erreurs. Le parcours devra permettre la possibilité des dépassements (départ, arrivée ...)

Pour les catégories poussin/poussines et pupilles G et F, les filles et les garçons seront mélangés.

Pour les catégories Benjamin/Benjamine et Minimes G et F; les départs des courses se feront par catégorie. Les filles auront un départ différé de 15 à 45 secondes après les garçons. Dans le cas où dans une ou plusieurs catégories, une féminine se retrouve seule participante, elle pourra sur sa demande participer à la course des garçons.

La longueur et le temps de course ne devront pas dépasser :

Un temps de course maxi de 15 minutes pour le premier **poussin**, une boucle de **300m est idéale**.

Un temps de course maxi de 20 minutes pour le premier **pupille**, une boucle de **300m est idéale**.

Un temps de course maxi de 25 minutes pour le premier **benjamin**, une boucle de **1 km est idéale**.

Un temps de course maxi de 30 minutes pour le premier **minime**, une boucle de **1 km est idéale**.

Pour la 1^{ère} manche XC de la saison, la grille de départ pourra tenir compte du classement général ou à défaut du classement de l'épreuve du matin.

Pour toutes les épreuves XC, une grille de départ devra être établie en tenant compte du classement général du TDJV, et, à l'appréciation de l'arbitre en fonction du niveau du coureur. 8 coureurs maximum par ligne seront placés.

Des parcours adaptés doivent être proposés à nos jeunes pilotes, avec une attention toute particulière pour les plus petits et les jeunes filles.

Pour les petites catégories, soit le parcours sera différent, soit une variante permettra de couper le grand parcours ou la difficulté physique.

Les parcours devront être davantage techniques que physiques : la confrontation physique se fait sur tout type de parcours, quelle que soit la distance ou le dénivelé. Ils doivent aussi proposer un maximum de diversités de terrain et d'obstacles (racines, pierres, chemin roulant à la montée...)

Pour éviter un effort trop violent sans préparation, il sera effectué un tour de reconnaissance derrière un ouvrier pour les plus jeunes.

La course se termine après l'arrivée du premier. Le classement se fait au nombre de tours parcourus et de l'ordre d'arrivée.

Sur ennui mécanique, le concurrent rejoindra la ligne d'arrivée avec son vélo à pied, dans le sens de la course et attendra si besoin l'arrivée du premier pour être classé.

Une assistance (limitée aux catégories poussins et pupilles) est tolérée pour sauts ou blocage de chaîne.

Pour les autres catégories (benjamins et minimes), le dépannage sous quelque forme que ce soit (poussette, portage de vélo, changement de roue, etc..) est interdit en dehors de la zone technique dédiée mise en place par l'organisation.

La zone de départ et d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de se disputer les places jusqu'à la ligne et permettre aux arbitres de juger l'arrivée sans ambiguïté.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant l'article 16.

DESCENTE ET ENDURO

Le tracé ne doit présenter aucun piège, tout en privilégiant des capacités de pilotage au dépend de la vitesse pure. Le tracé est le seul garant de la sécurité des pilotes : il doit être sinueux pour éviter les prises de vitesse.

Le parcours sera jalonné par de la rubalise. Des arbres ou des piquets non dangereux (hauts et orientés vers l'extérieur) serviront pour fixer la rubalise.

Le temps du parcours du 1^{er} ne devra pas être inférieur à :

- 35 secondes pour les catégories minimes et benjamins pour un maximum de 2 minutes,
- 25 secondes pour les autres catégories pour un maximum de 1 minute,

Pour les minimes et benjamins, un départ plus haut et/ou des sections réservées à ces catégories permettront d'offrir des difficultés adéquates aux qualités des pilotes.

Une reconnaissance est obligatoire (à pied ou à VTT) et est planifiée par l'organisation. La reconnaissance la veille est interdite sur toutes les épreuves.

Les départs sont donnés par catégorie avec un écart variable en fonction du nombre d'inscrits par catégorie au choix des arbitres.

Des arbitres de course ou des éducateurs devront être placés à tous les points délicats, pour la sécurité des pilotes comme du public (prévoir parfois une rubalise pour éviter au public de trop s'avancer) ; un avertissement par sifflet peut être nécessaire aux passages sans visibilité.

Il sera couru si possible deux manches de descente, le temps de la meilleure sera pris en compte pour le classement.

Pour l'enduro, la ou les spéciales chronométrées feront l'objet d'un seul passage. Les liaisons ne sont pas chronométrées. En cas de plusieurs spéciales, le chrono final du pilote correspond au cumul du temps de chaque spéciale.

Les concurrents partiront au top après décompte de 3, tout départ volé constaté par l'arbitre au départ, donnera lieu à une pénalité de 5 secondes.

Le classement donnera lieu à l'attribution de points suivant l'article 16.

TRIAL

Les règles du Trial ont évolué au niveau TRJV et TFJV, avec l'arrivée du Trial Open.

DÉROULEMENT

L'organisateur imposera un ordre de présentation sur la zone de départ. (Ex : dossard 1 à 10, zone1 / dossard 11 à 20 zone 2, etc...)

La zone de départ sera renseignée sur la cravate. L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant: 1, 2, 3, 4 pour ceux qui commencent par la zone. L'ordre d'évolution sur les zones sera le suivant 3, 4, 1, 2 pour ceux qui commencent par la zone 3, (etc...). La reconnaissance des zones est interdite à vélo sous peine de mise hors course.

Seules les reconnaissances à pied avant le départ de l'épreuve sont possibles. Les reconnaissances à pieds sont autorisées avant les épreuves (veille, ou le jour J).

Les commissaires peuvent permettre aux pilotes de reconnaître la zone à pied juste avant leur passage. Le temps de reconnaissance sera limité à 5 min par groupe. Les pédales plates sont obligatoires pour limiter les risques d'accident. Pendant l'épreuve, aucune présence (parents, éducateurs, dirigeants) ne sera tolérée dans les zones exceptée celle des commissaires. Une exception pourra être accordée par les commissaires, dans le cas d'un passage jugé dangereux.

FORMAT DE COURSE

Le VTT Trial se disputera sur un circuit de 4 zones différentes par catégorie pour toutes les catégories ou 2 x 2 zones pour les poussins et les pupilles (si besoin), avec un seul passage par zone. Pour la catégorie cadet, faire évoluer sur les 2 zones Minimales les plus difficiles + 2 zones spécifiques Cadets (ou double fléchage dans les zones) Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ses passages. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire, l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Chaque Zone rapportera un maximum de 31 pts. Les portes sont formées par des flèches disposées pointées à pointes.

Elles ont 3 valeurs différentes :

- flèches rouges : 10 points, 1 porte par zone (10 pts)

- flèches bleues : 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- flèches vertes : 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées de 1 à 6 et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation. Il peut choisir de ne pas franchir une porte, mais ne peut plus revenir en arrière.

Par exemple, une fois franchie la porte 4, il ne peut plus prendre la 1, 2 ou la 3. De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie. Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autre porte. Le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps des zones en fonction des contraintes.

DÉCOMPTE DES POINTS

Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite. A chaque passage d'une porte, il marque les points de la porte franchie. S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence axe de la roue avant et arrière).

La porte est considérée comme engagée à partir du moment où le premier axe est passé entre les 2 flèches.

La porte est considérée comme tentée à partir du moment où les deux axes du vélo sont passés entre les deux flèches.

La porte tentée est validée à partir du moment où le pilote l'a franchie sans appui. Tant que la porte n'est pas complètement tentée, les « come-back » sont autorisés.

Le pilote qui touche ou fait tomber une flèche ou le piquet avec son vélo ou avec son corps ne marque pas les points de cette porte, mais il peut continuer son évolution dans la zone.

Le pilote qui survole une porte ne marque pas les points de celle-ci mais peut aussi continuer son évolution dans la zone.

ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

Au 5ème appui (5 pénalités) Passer une porte à l'envers Passer par-dessus, par-dessous, déchirer la rubalise. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo. Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique). Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique. Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo. Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle L'appui main sera compter comme simple appui

Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes. Dépassement du temps imparti. Lorsque la personne en parade touche le pilote Chacun de ces cas équivaut à 5 points pénalité. IMPORTANT : Dans tous les cas, le pilote conservera les points acquis dans les portes.

PÉNALITÉS

Le pilote cumulera 1 point de pénalité dès qu'un appui sera constaté. Définition des appuis : Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo Seul l'appui du pneu est autorisé. Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle sans mouvement du vélo. Il est permis de frôler un obstacle (arbre, rocher) avec le corps pendant le mouvement du vélo. Aucune pénalité ne sera infligée si cet appui ne permet pas un rétablissement de l'équilibre. Il est permis de tourner le pied sur place (pointe ou talon).

CLASSEMENTS

Le classement se fera en fonction des points accumulés par le pilote dans les 4 zones. En cas d'égalité entre 2 pilotes, le départage se fera par rapport au nombre de pénalité (1 pénalité, 2 pénalités, 3 pénalités, etc...). Si l'égalité entre 2 pilotes persiste, le temps de passage de l'ensemble des zones sera pris en considération. A7 : INCIDENT MÉCANIQUE En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard dans les 5 minutes

Le rôle des parents dans la performance sportive :

LE RÔLE DES PARENTS DANS LA PERFORMANCE SPORTIVE

10 commandements pour vous aider à prendre du recul

1. Je me rappelle que mon enfant fait du sport pour son plaisir et non le mien !
2. Je le sensibilise au fait qu'il y a une opportunité d'évolution dans chaque situation, qu'elle soit connotée positivement ou négativement (victoire ou défaite)
3. Je ne critiquerai jamais mon enfant sur une erreur ou une défaite lors d'une compétition. Je le soutiendrai, lui ferai un feedback positif et motivant.
4. Je respecterai les coéquipiers de mon enfant, ses adversaires, les arbitres, les bénévoles.
5. Je n'oublierai pas que mon enfant n'est pas un professionnel miniature et par conséquent, il ne peut pas être évalué avec les mêmes critères qu'un professionnel.
6. Je ne remplacerai pas le coach et lui ferai confiance quant à ses compétences.
7. Je ne transfère pas mes envies de réussite ou ma carrière rêvée sur lui...
8. Mon enfant n'est pas responsable de mes propres frustrations en cas de non réussite, c'est à moi de gérer mes propres états d'âme.
9. J'aime mon enfant de façon inconditionnelle.
10. Je laisse à mon enfant un espace d'autonomie et de développement.

Annexe 1 : Obligatoire pour la DH/ descente :



Casque intégral monocoque

Obligatoire pour toutes les épreuves



Gants longs



Protections genoux et tibias



Gilet intégral de protection (D3O acceptée)



Embout de guidon
obligatoire pour toutes les épreuves



Pantalon long ou Jean ou short long (pas de short court ni de survêtement) et maillot manches longues.

Les protections doivent être sous les vêtements.